

## COMMISSION « FONDS DE SOLIDARITE »

La commission du fonds de solidarité s'est réunie en deuxième session le 21/05/2020.

50 dossiers ont été déposés entre le 30 avril et le 21 mai. Ils concernent 81 élèves et se répartissent ainsi :

- 15 demandes de rééchelonnement pour 27 élèves : comme il avait été indiqué, toutes les demandes ont été acceptées sans conditions.
- 30 demandes d'aide pour 48 élèves ont été étudiées par la commission. Tous ces dossiers se sont vus attribuer une aide.
- 5 demandes d'aide pour 6 élèves n'ont pas été étudiées par manque de justificatifs.

Par ailleurs, sur les 37 dossiers rejetés en première commission, 23 ont pu cette fois être étudiés, pour 41 élèves. A l'exception de deux dossiers (2 élèves), tous se sont vus attribuer une aide.

La commission a repris les critères établis lors de sa première session :

- 1) Application d'un taux de remise en fonction de l'évolution des revenus durant la crise ; les congés sans solde et les licenciements ont fait l'objet d'une attention particulière.**
- 2) Majoration pour un enfant en PS ou en MS : 10%**
- 3) Majoration ou minoration en fonction des pièces justificatives du dossier et de la situation financière familiale**

Au terme de ses travaux, la commission a attribué les remises suivantes

| Taux | Nombre d'élèves |
|------|-----------------|
| 60%  | 4               |
| 50%  | 13              |
| 45%  | 1               |
| 40%  | 17              |
| 30%  | 9               |
| 20%  | 35              |
| 10%  | 4               |
| 5%   | 4               |

**Ces remises représentent un total de 254 740 AED.**

Comme lors de la réunion précédente, les éléments ont été présentés en respectant l'anonymat des familles aux représentants des parents d'élèves (APELFI) et aux représentants de l'Ambassade de France. Ils ont à nouveau souligné la qualité du travail de la commission et le souci d'équité qu'elle a manifesté.

**Aucun autre dossier ne pourra être examiné pour le paiement des frais de scolarité de troisième trimestre.** Le solde du fonds de solidarité pourra être utilisé l'an prochain en fonction de la poursuite de la crise.

Etienne AGOSTINI

Proviseur